REMPLACEMENT 2026
Métropole - Antilles - Réunion - Mayotte

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE
E5 ÉPREUVE INTÉGRATIVE

Option : Développement et animation des territoires ruraux

Durée : 240 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Calculatrice**

Le sujet comporte 19 pages

SUJET

Contexte

La commune de Neuvic compte environ 1 700 habitants et appartient à la communauté de communes « Haute-Corrèze Communauté » qui regroupe 71 communes et 34 000 habitants. C'est un territoire rural et agricole centré autour de la sous-préfecture Ussel à l'est de la Corrèze. Le territoire est très étendu et sa densité faible.

L'offre culturelle de la commune de Neuvic comprend un musée de la Résistance, une médiathèque et un cinéma géré en régie municipale : « Le Paradisio ». Sa fréquentation avec 8 000 entrées par an est satisfaisante. Il bénéficiera en 2019 de la labellisation « Art et Essai ». Cependant, les agriculteurs ne sont que très faiblement représentés.

Pour toucher cette population et irriguer le territoire, le gestionnaire du Paradisio a pour projet de mettre en œuvre un cinéma itinérant en parallèle de la salle fixe. Cette activité itinérante serait donc l'extension de la salle fixe qui gèrerait la programmation des lieux de projection répartis sur le territoire dans un rayon de 30 à 40 km en moyenne autour de Neuvic : salles des fêtes mises à disposition par les communes partenaires, foyers ruraux, établissements scolaires, granges aménagées…

Situation

La communauté de communes s'est dotée d'une compétence d'animation culturelle en coordination avec les acteurs locaux. À ce titre, vous avez été récemment recruté(e) en tant que médiateur(trice) culturel(le).

Mission

Votre mission est de contribuer à la conception et à l'organisation de cette activité itinérante.

Consignes

1. Présenter les acteurs susceptibles d'être concernés par le projet, en mettant en évidence leur(s) rôle(s).

2. Expliquer aux partenaires potentiels l'intérêt pour le territoire et la population de ce dispositif itinérant.

3. Élaborer un budget prévisionnel de fonctionnement.

4. Concevoir un plan de communication pour le lancement de cette activité itinérante.

Liste des documents

Document 1 : Cartes de situation

Document 2 : Article : Fonctionnement du cinéma le Paradisio à Neuvic, interview réalisée pour les nécessités du cas

Document 3 : Article : l'exploitation d'un cinéma en milieu rural

Document 4 : Article : Cinéma itinérant et éducation à l'image

Document 5 : Extrait du site du CNC

Document 6 : Extrait du site de la DRAC Nouvelle-Aquitaine

Document 7 : Le classement « Art et Essai » des cinémas itinérants

Document 8 : Article « Les agriculteurs dans la société française »

Document 9 : Éléments économiques

Document 10 : Plaquette : programme du cinéma « Le Paradisio »

Données et documents modifiés pour les nécessités de l'épreuve

GRILLE D'ÉVALUATION

C5- Identifier les éléments du contexte d'une structure, d'un projet en territoire rural.

C51- Comprendre l'évolution du monde rural français et ses enjeux.

C52- Repérer et caractériser les acteurs, leurs réseaux, leurs stratégies

C53- Appréhender les différentes politiques dans le champ des services en territoire rural

C9- Utiliser les outils de gestion.

C91- Utiliser les outils de gestion comptable, financière et budgétaire.

C92- Prendre en compte les éléments juridiques essentiels.

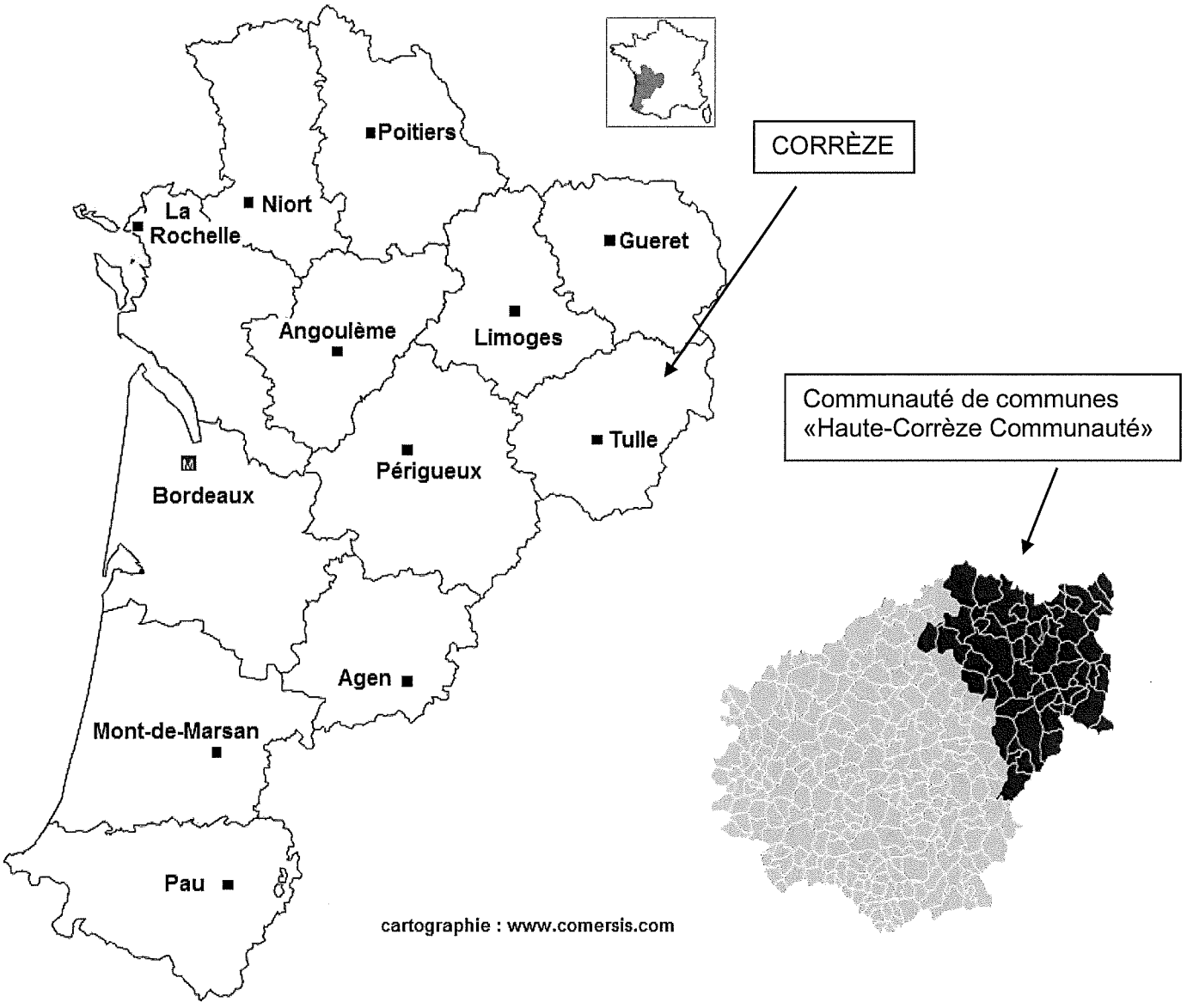
C93- Utiliser les techniques et outils de la mercatique et de la qualité des services.

C94- Animer une équipe de travail.

QUESTION	CAPACITÉS	CRITÈRES	POINTS
1. Présenter les acteurs susceptibles d'être concernés par le projet, en mettant en évidence leur(s) rôle(s).	C52	Justesse et précision de l'identification des principaux acteurs.	/6
2. Expliquer aux partenaires potentiels l'intérêt pour le territoire et la population de ce dispositif itinérant.	C5-1 C5-3	Pertinence et justification de l'argumentation au regard de l'objectif et de la cible.	/4
3. Élaborer un budget prévisionnel de fonctionnement	C9-1	Validité du budget. Pertinence du commentaire du budget.	/5
4. Concevoir un plan de communication pour le lancement de cette activité itinérante.	C9-3	Conception d'une communication adaptée à l'objectif visé et au contexte.	/5

DOCUMENT 1

Cartes de situation



Source : https://comersis.com

DOCUMENT 2

Fonctionnement du cinéma le Paradisio à Neuvic

Interview de Franck Chassat, responsable du Cinéma le Paradisio à Neuvic, le 30/10/2017

Le cinéma communal fonctionne en régie municipale. Il est animé par une personne à plein temps, ancien technicien du spectacle (moi-même), s'occupant de l'animation du cinéma, de la programmation, de la projection et de la gestion. Il permet l'accès au cinéma en zone rurale, qui est considéré comme une mission de service public par la commune de Neuvic.
Fondé dans les années 1930 par Henry Queuille, alors ministre de l'Agriculture, il présente une valeur patrimoniale. Pourvu de 132 places, d'une salle neuve, d'équipements modernes (projecteur numérique, son dolby stéréo, 3G etc.), il offre un service de grande qualité.

PROGRAMMATION

Les 4 salles de la communauté de communes (Meymac, Neuvic, Bort-les-Orgues et Ussel) ainsi que la salle d'Égletons coordonnent leur programmation.
Difficile pour un cinéma rural de programmer les « blockbusters » en sortie nationale, car les distributeurs assortissent souvent l'accès à ces films à grand succès de conditions de durée de projection (ex : rester 3 semaines à l'affiche, alors qu'un cinéma rural ne touche pas une clientèle suffisante pour dépasser une semaine de projection).
Or, le temps de vie d'un film est de trois mois avant qu'il soit proposé en VOD (Vidéo À la Demande) ou sorte en DVD.
Le cinéma de Neuvic va bénéficier en 2019 du label « Art et Essai ».
4 à 5 films sont proposés par semaine sur les soirées et le dimanche après midi, dont : 2 films d'art et d'essai, 1 ou 2 films à succès (« blockbuster »), 1 dessin animé.

DOCUMENT 2 (suite et fin)

FRÉQUENTATION

8 000 entrées par an, ce qui est conforme, pour un cinéma rural en bonne santé, à un ratio national population/entrées de 3 (source CNC).

Typologie du public pour les séances nocturnes et du dimanche après-midi :

50 % : Étudiants habitant pour la plupart à moins de 5 minutes du Paradisio dont :

- 2/3 de BTS TSMA (Technique et Services en Matériels Agricoles) provenant du lycée technique Marcel Barbanceys ;
- 1/3 de BTSA DATR et GPN provenant du lycée agricole Henry Queuille.

25 % : « cinéphiles » appréciant les films d'art et d'essai.

25 % : personnes âgées de plus de 60 ans, elles habitent pour la plupart à moins de 15 min du Paradisio.

La clientèle de « cinéphiles » est composée en égales proportions de jeunes couples sans enfants et de couples dont les enfants sont indépendants. Les CSP (catégories socio professionnelles) sont variées, excepté les agriculteurs pratiquement pas représentés.

3 séances par semaine l'après-midi sont programmées pour les groupes scolaires, allant du primaire au lycée.

ANIMATIONS

Des discussions sont organisées avant et après les films (trop sérieux, le mot « débat » repousse la clientèle), autour d'un apéritif ou d'une boisson.

Des événements en lien avec l'actualité sont régulièrement organisés (ex : tarif réduit pour les spectateurs déguisés le jour d'Halloween, cycles en lien avec la commémoration des 100 ans de la première guerre mondiale).

1 film par mois est programmé par les étudiants du lycée agricole dans le cadre d'un atelier cinéma.

COMMUNICATION

Le Paradisio bénéficie :

- d'un abonnement à la centrale de réservation en ligne « Allociné » ;
- d'un site internet propre au cinéma et à la médiathèque ;
- d'informations régulières dans le journal quotidien régional la Montagne ;
- de dépliants chez les commerçants de Neuvic.

DOCUMENT 3

L'exploitation d'un cinéma en milieu rural

Si réaliser un film est difficile, qu'en est-il du combat journalier d'un exploitant de cinéma ? Rencontre avec Jean-Paul Noret, président de Panoramic.

D'où vient cette envie de créer un cinéma ?

Jean-Paul Noret : En 1973, j'ai créé un cinéclub, en 16 mm, qui a marché formidablement. Je me rappellerai toujours la première séance, salle pleine. En 1990, nous avons créé l'association Panoramic pour poursuivre le développement de salles en milieu rural. On a commencé avec cinq communes, quatre de l'Yonne et puis Laignes (en Côte-d'Or), dont j'étais le maire, en achetant un projecteur, embauchant un projectionniste, et créant un premier circuit en itinérant.

Laignes est l'une des plus petites communes avec un cinéma qui fonctionne. Est-ce rare ?

Le nombre d'habitants à Laignes diminue constamment. Aujourd'hui, il y a 750 personnes et chaque année moins. Il n'y a plus rien, on nous enlève les services, la poste vient de fermer, la gendarmerie est fermée, la perception est fermée, il reste le collège, mais il n'y a plus que quatre classes, donc il va bientôt fermer. Il n'y a plus d'occasions de se rencontrer. Ça pose question.

Heureusement, à Laignes, le cinéma fonctionne trois fois par semaine, avec trois films différents. Il y a un circuit itinérant, mais aussi des salles fixes. Laignes, qui hébergeait un cinéma itinérant au début, est devenu une salle fixe agréée. J'ai aujourd'hui huit salles itinérantes devenues fixes et 13 autres qui sont encore itinérantes parce qu'il n'y a pas assez de population, et donc de public, pour que le CNC [Centre national du Cinéma] accepte de les pérenniser en salles fixes. Pour les petites communes, c'est nous qui proposons un film toutes les trois semaines, mais, en moyenne, c'est un tous les 15 jours. Ce qui n'est pas unique, car il doit y avoir d'autres fondus de cinéma comme moi qui font la même chose...

DOCUMENT 3 (suite)

Quel est votre rôle ?

Je fais la programmation et vois donc beaucoup de films en amont. J'ai compté : près de 700 films dans l'année ! Je suis presque un jour sur deux dans des festivals. Impossible pour autant de tout voir, car il en sort énormément. C'est une folie même !

Ces films, à partir du moment où on a plusieurs salles, et plusieurs circuits, on peut les faire tourner. Mais nous faisons plus que simplement montrer des films : nous les accompagnons, nous effectuons des choix. On est reconnu « art et essai », y compris dans les milieux ruraux où ce n'est pas toujours simple de passer des films plus difficiles.

Qu'est-ce que représente un cinéma pour les villageois ?

C'est énorme. Dans 70 % des villages où l'on va, on est la dernière activité culturelle existante. Il n'y a plus rien : les écoles ont fermé, même les cafés ont fermé. Il n'y a plus d'occasions de se rencontrer, si ce n'est le 14 juillet. Et le cinéma, même s'ils voient les films à la télé, parfois, le même film, ils préfèrent le voir ensemble, car après ils discutent. On fait une petite buvette, c'est très convivial. C'est donc bien plus qu'une activité culturelle. C'est une activité sociale.

Sur place, il y a une association qui nous relaie et qui fait tout le boulot ; ça peut être un club de foot, par exemple. Nous, on leur envoie une maquette d'affiche, et ils la dupliquent, en font la publicité. Il y a des lieux extrêmement dynamiques qui font le tour du village et déposent des flyers dans toutes les boîtes aux lettres. Il y a aussi le bouche-à-oreille ou les articles dans les journaux. [...]

Financièrement, comme cela se traduit-il sur le ticket d'entrée ?

On a une billetterie CNC, ce qui veut dire que dans un billet que vous payeriez 10 euros, il y a 60 % qui repartent au distributeur, la TSA (taxe spéciale additionnelle de 11 % destinée au fonds de développement de l'industrie cinématographique), la SACEM, etc. Il nous reste 4 euros sur le billet pour payer les projectionnistes, les locations de salle, le port, les affiches, la communication. Ce n'est pas suffisant. D'autant que nos billets sont moins chers pour rester accessibles : le tarif normal est à 5,50 et le tarif réduit à 4,50, c'est la moitié de ce qui se pratique.

DOCUMENT 3 (suite et fin)

Exploiter un cinéma passe automatiquement par des subventions.

Le cinéma, ce n'est pas rentable. Si nous tenons, c'est grâce à l'aide des communes et des collectivités. En dessous de 20 000 habitants, il n'y a pratiquement plus aucune commune ayant un cinéma qui ne soit pas soit municipal, soit associatif. C'est les communes qui financent les travaux, font leur cinéma et sollicitent des associations lorsqu'elles ne le gèrent pas elles-mêmes. Il est assurément subventionné. Ce n'est pas possible autrement. Les communes payent une cotisation de 0,70 € par habitant à notre association. On a aussi des aides des Conseils départementaux et du conseil régional, avec des hauts et des bas. Et en ce moment c'est plutôt un bas. [...]

L'idéal n'est-il pas que le plus grand nombre puisse voir les films ?

[...] Pour les distributeurs, le profit, c'est les salles qui leur ramènent dix-milles euros le premier jour. Nous, on leur reversera peut-être 100 € le premier jour. Ça ne les intéresse pas, [...] ce qui nous oblige à nous fédérer.

Le cinéma Vox accueille cet été les 6e rencontres cinématographiques de Laignes. Comment s'est faite la rencontre avec Patrick Leboutte, son directeur artistique ?

Comme je parcours les festivals, je rencontre des collègues qui font des choses très intéressantes autour du cinéma. J'ai découvert Patrick Leboutte au cinéma Eldorado de Dijon : un gars qui avait non seulement une culture, mais surtout une idée du cinéma tout à fait particulière, originale, et qui me séduisait : la défense des minorités, du monde rural, d'un certain cinéma. Sans oublier sa passion du documentaire. Car si l'on passe beaucoup de fictions, il y a des documentaires absolument géniaux. Quelqu'un comme Leboutte en fait la promotion.

D'autant que Patrick n'a jamais assez de temps sur les quelques heures de cours qu'il donne dans les hautes écoles de cinéma. Marcheur, il rêvait d'un lieu à la campagne. Eh bien, voilà un lieu convivial, et sa salle de cinéma. On a discuté : moi je lui proposais ce qu'il voulait et lui me proposait ce que je voulais. On est donc tombé amoureux pratiquement l'un de l'autre !

Aux Rencontres de Laignes, on accueille quand même près de 150 personnes en ne payant que huit nuits d'hôtel, grâce aux 500 nuitées offertes par les bénévoles de la région, et les installations pour camper fournies gracieusement par la commune.

Lionel Dutrieux, Réalisateur, Monteur. Chargé de postproduction pour IOTA et assistant pédagogique au centre Montage/Scripte de l'INSAS.

Magazine en ligne « Raccords » https://raccords.org, article du 26 décembre 2017

DOCUMENT 4

Cinéma itinérant et éducation à l'image

En quelques chiffres : en 2018 dans les foyers ruraux, les cinémas itinérants permettent de toucher plus de 36 000 personnes de plus de 350 communes.

Petit poucet du monde du cinéma, les circuits itinérants français permettent le maintien d'une offre cinématographique jusque dans les espaces ruraux isolés.

Près de 80 circuits de cinéma itinérant irriguent ainsi les territoires les plus éloignés des salles. Une quinzaine d'entre eux adhèrent à la CNFR. Le fragile équilibre économique de ces circuits tient à peu de chose. L'apport massif du bénévolat, l'intervention non lucrative des associations de diffusion, l'autofinancement par les entrées et le concours financier des collectivités publiques s'additionnent pour permettre aux habitants des zones rurales de connaître les joies de l'émotion cinématographique à leur porte.

La philosophie qui sous-tend l'activité des circuits itinérants de cinéma est fondée sur une démarche active de rencontre des spectateurs et non sur une démarche passive d'accueil dans des équipements culturels spécialisés. Cette politique « hors les murs », les mouvements d'éducation populaire l'ont toujours pratiquée et la connaissent bien. Elle s'illustre par une affirmation constante, durable et commune à tous les sites et à tous les acteurs : faire en sorte que tous les citoyens soient égaux devant la pratique culturelle.

La diffusion d'œuvres cinématographiques dans les villages, outre qu'elle permet aux populations peu mobiles d'avoir accès aux films, reste un élément moteur du maintien du lien social par une activité culturelle collective régulière. C'est aussi un instrument unique d'éducation à l'image, par la programmation réalisée (de nombreux circuits sont classés Art et Essai), par les actions d'accompagnement des films et par l'investissement des associations de diffusion dans les différents dispositifs d'éducation à l'image existants : école, collège, lycée au cinéma.

Source http://www.fnfr.org/cinema_20.php

DOCUMENT 5

Le centre national du cinéma et de l'image animée

centre national du cinéma et de l'image animée

Créé par la loi du 25 octobre 1946 et réformé par l'ordonnance n°2009-901 du 24 juillet 2009 relative à la partie législative du code du cinéma et de l'image animée, le « Centre national du cinéma et de l'image animée » (CNC) est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de la culture. [...]

Soutenir

Dans le secteur du cinéma, le CNC apporte des aides à la création, à la production, à la distribution de films, au court métrage, à l'exploitation, aux industries techniques, aux cinématographies en développement, à l'exportation du film français. [...]

Promouvoir-diffuser

[...] Le CNC met en place une politique visant à favoriser la promotion et la diffusion des œuvres, ainsi que l'accès d'un large public grâce à un dispositif d'aides spécifiques concernant :

- la diffusion en salles : outre les aides économiques en faveur de l'exploitation, le CNC propose des aides sélectives à la création et à la modernisation des salles, à la modernisation des salles indépendantes parisiennes, au tirage de copies pour les petites et moyennes villes. Par ailleurs, des dispositifs particuliers, dont des aides à des associations, permettent de soutenir la diffusion du cinéma d'auteur et des cinématographies peu diffusées ;
- la diffusion non commerciale : outre le fonds documentaire d'Images de la culture, le CNC contribue également au financement d'associations qui assurent la diffusion d'œuvres à destination du secteur culturel.

DOCUMENT 5 (suite et fin)

Le CNC met en place, en partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale, des dispositifs d'éducation artistique qui visent à donner aux élèves, du primaire à la terminale, une culture cinématographique.

Quatre dispositifs existent aujourd'hui :

- École et cinéma.
- Collège au cinéma.
- Lycéens et apprentis au cinéma et les enseignements obligatoires cinéma et audiovisuel des séries L des lycées.
- Des actions sont également soutenues hors temps scolaire, notamment l'opération Passeurs d'images (Un été au ciné / Cinéville). D'autres sont menées également vers le public des prisons, vers des jeunes sous protection judiciaire (Des cinés, la vie !) et du secteur de la santé. [...]

Source : site du CNC https://www.cnc.fr/

DOCUMENT 6

La Direction régionale des affaires culturelles

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) est un service déconcentré du ministère de la Culture, placé sous l'autorité du Préfet de région et sous l'autorité fonctionnelle des préfets de département (pour les missions relevant de leur compétence), avec à sa tête un directeur régional chargé de mettre en œuvre la politique culturelle de l'État en région.

Les missions de la DRAC s'exercent notamment dans les domaines :

- de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine sous toutes ses formes (archéologie, monuments historiques, services territoriaux de l'architecture et du patrimoine, musées, patrimoine immatériel et langues de France...) ;
- du soutien à la création et à la diffusion artistique dans toutes leurs composantes ;
- du développement du livre et de la lecture ;
- de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs ;
- de la promotion de la diversité culturelle ;
- de l'élargissement des publics ;
- du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles.

La DRAC Nouvelle-Aquitaine intervient dans les 12 départements que comprend désormais la région : Charente, Charente-Maritime, Creuse, Corrèze, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne. [...]

À travers l'action de ses différents services et la mise en œuvre des priorités nationales fixées par la Ministre, la Drac Nouvelle-Aquitaine s'attachera notamment à :

- Susciter des projets culturels durables dans les zones défavorisées et éloignées en accompagnant en ingénierie les élus et les acteurs.
- Faire prévaloir une expertise apte à repérer les émergences artistiques pour favoriser la jeune création.
- Innover en accompagnant de nouveaux modèles économiques moins dépendants de la subvention publique et créateurs d'emplois.

DOCUMENT 6 (suite et fin)

- Accompagner les industries créatives comme les métiers d'art dans une dynamique régionale.
- Adapter la politique publique aux évolutions des pratiques culturelles en développant une médiation numérique pour lutter contre les risques de décrochages et de fractures.
- Accompagner les collectivités locales dans une politique d'urbanisme soucieuse de qualité architecturale et du cadre de vie.
- Mettre la restauration des monuments historiques au cœur d'une dynamique territoriale, à la fois économique et touristique, mais surtout culturelle.

Cette stratégie territoriale s'appuiera sur la poursuite de la politique de contractualisation avec les collectivités territoriales autour des enjeux d'éducation artistique et culturelle et de lecture publique, sur le soutien aux jeunes talents et à l'emploi artistique, notamment par le biais des résidences d'artistes, ainsi que sur le développement du numérique dans les actions de médiation et de transmission répondant aux nouvelles pratiques culturelles des jeunes.

Avec le conseil régional, la DRAC devra également s'attacher à construire la carte d'identité culturelle de la Nouvelle-Aquitaine autour d'axes forts de développement des territoires :

- Les patrimoines (monumental, archéologique, linguistique, muséal, historique, mémoriel).
- L'enseignement supérieur culture (architecture, beaux-arts, musique, danse, théâtre).
- Les industries culturelles.
- Le design et les métiers d'art.
- La musique classique.
- La danse.
- Les arts de la rue et les arts du cirque.
- La francophonie.

Source : http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Nouvelle-Aquitaine

DOCUMENT 7

Le classement Art & Essai des cinémas itinérants

L'objectif premier des circuits de cinéma itinérant est de maintenir une présence régulière du cinéma dans les villages, en proposant des films récents à une population vivant loin des lieux culturels. Il s'agit alors de contribuer à l'animation et à la vie sociale des territoires ruraux dans une logique première de divertissement. Ce souci est partagé par tous les circuits de cinéma itinérant, mais pour presque la moitié d'entre eux, cela se double d'une exigence de programmation qui amène à proposer, à côté de films à succès, de blockbusters ou de comédies populaires, des films sans doute plus ambitieux, à la qualité artistique validée par le label Art & Essai.

Pour la plupart de ces circuits, c'est même l'essence de leur travail de diffusion de défendre un cinéma de qualité, des films qui aident à réfléchir, qui abordent des sujets de société ou d'actualité, qui permettent de mieux comprendre la marche du monde. L'activité des circuits dépasse alors souvent le cadre de la projection, en proposant des séances animées, des débats, ou d'autres genres cinématographiques comme des documentaires ou des courts-métrages. En 2014, 46 circuits ont été classés Art & Essai par le CNC. Cela représente presque 47 % des circuits de cinéma itinérant. [...]

Les circuits qui ont eu la capacité de s'adapter et d'exister aujourd'hui, notamment après la généralisation du numérique, témoignent d'une solidité bâtie sur une histoire collective forte, souvent militante, avec un soutien populaire fait de réseaux de bénévoles ou de relations confiantes avec les communes. Beaucoup sont adossés à un réseau plus large, comme les fédérations d'éducation populaire, ou encore bénéficient d'une aide publique de fonctionnement qui est justement la contrepartie de leur action d'animation et d'éducation. Ces circuits, qui recherchent un équilibre entre pragmatisme économique et ambition artistique, défendent une certaine idée du cinéma qui s'accorde naturellement avec le classement Art & Essai.

Source : Le cinéma itinérant en France, ANCI (Association Nationale des Cinémas Itinérants), 2015 accessible sur https://www.cinema-itinerant.org/

DOCUMENT 8

Les agriculteurs dans la société française

Le groupe social que constituent les « agriculteurs » est en train de changer profondément. Au-delà des préjugés ou des discours médiatiques, que sait-on vraiment d'eux ? Que nous apprennent les enquêtes statistiques et les études sociologiques ? Forment-ils une catégorie particulière, avec ses modes de vie et ses valeurs propres ? [...]

Peu de temps libre pour les loisirs

Les contraintes de l'exploitation expliquent les différences fortes qui persistent en matière de loisirs. Malgré les progrès techniques, les agriculteurs ont un temps de travail encore nettement plus élevé que les autres groupes professionnels : 54 heures en moyenne par semaine, contre 52 pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, 42 pour les cadres et 36,5 pour les ouvriers. De plus, ce temps de travail connaît de fortes variations d'une semaine sur l'autre et un cinquième environ est réalisé le week-end. L'agriculteur a du temps libre, mais il survient de façon aléatoire, en décalage avec les temps de loisir standards, ce qui se prête mal à la pratique d'activités. Cette particularité, ajoutée à l'éloignement géographique et à des héritages familiaux, explique que les pratiques culturelles des agriculteurs soient en retrait sur celles d'autres groupes : en 2008, 91 % des agriculteurs ne sont jamais allés à un concert de jazz, 84 % à un concert de musique classique ou de rock, 78 % à un spectacle de danse classique ou moderne et 43 % au théâtre, des chiffres comparables à ceux des ouvriers (sauf pour le théâtre) et plus élevés que la moyenne des ruraux. En revanche, ils sont plus nombreux que les cadres ou les artisans à avoir déjà assisté à un spectacle de danses folkloriques ou à être déjà allés au cirque, ces manifestations ayant pour particularité d'être moins concentrées dans les espaces urbains.

D'autre part, 69 % des agriculteurs n'avaient pas lu de livre au cours des 12 derniers mois, en 2005, contre 51 % pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. On note cependant une progression en ce qui concerne le cinéma : alors que 12 % y étaient allés au cours de l'année en 2000, cette proportion est montée à 39 % en 2006. Comme la moyenne des Français, ils regardent tous les jours la télévision mais ils lisent davantage les quotidiens (50 % en lisent un tous les jours ou presque, contre 29 % en moyenne), notamment les quotidiens régionaux [...]. Toujours en raison de leurs contraintes professionnelles, les agriculteurs partent moins en vacances que le reste de la population : 38 % sont partis en 2004 contre 65 % pour l'ensemble des Français, et 45 % pour les personnes vivant dans les zones rurales isolées [...]

Source : Analyse n°14, avril 2010, Centre d'études et de prospectives, MAP

DOCUMENT 9

ÉLÉMENTS ÉCONOMIQUES

Prévisions des ventes de l'activité itinérante

Tarification (identique à celle du cinéma Paradisio)	Montant Hors-Taxe (en €)	Nombre d'entrées annuelles (prévision pour l'activité itinérante)
Plein tarif	6,50	2 000
Tarif réduit (1)	4,50	1 000
Tarif de groupe (2)	4,00	1 000
Tarif fidélité (3)	10 places dont les 5 premières à 4,50 et les 5 dernières à 4,00	2 000

(1) enfants de moins de 12 ans, étudiants, chercheurs d'emploi, retraités

(2) tarif de groupe à partir de 10 personnes

(3) conditions offertes par la carte de fidélité gratuite

La participation des collectivités et de l'État

Pris en charge par la communauté de commune « Haute-Corrèze Communauté » :

- Mise à disposition d'une personne qualifiée consacrant 15 heures de son temps de travail hebdomadaire sur 10 mois au coût horaire de 26 € (charges salariales comprises).
- Mise à disposition d'un véhicule utilitaire amorti.
- Financement des frais de fonctionnement du véhicule à raison de 0,5 € par Km parcouru (les trajets comportant 60 km par jour en moyenne, 5 jours par semaine sur 10 mois).

Pris en charge par les communes partenaires du dispositif : prise en charge des coûts de :

- Communication : 4 500 €.
- Coûts divers dont assurances : 1 500 €.

Contribution du CNC : 5 % des charges de fonctionnement au titre de la labellisation « Art et Essai ».

Une demande de subvention auprès de l'État via la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS, ex. jeunesse et sports) a reçu une réponse favorable pour un montant de 6 420 €.

DOCUMENT 9 (suite et fin)

Sponsorat et mécénat

À la fois art et industrie, l'activité cinématographique est soumise à des contraintes économiques. Les cinémas itinérants, souvent portés par des collectivités ou des associations, ont pour mission de rendre l'art accessible, le plus souvent dans un environnement qui ne permettrait pas d'atteindre la rentabilité dans le cadre d'une exploitation commerciale.

Ils font donc appel aux subventions publiques, mais ne recourent pratiquement jamais à une ressource de financement pourtant possible : le sponsorat et le mécénat (d'après l'ANCI - Association Nationale des Cinémas Itinérants).

Autres informations sur les coûts

Équipement de projection, de sonorisation et encaissement : 90 000 €, amortissable sur 10 ans.

Frais de distribution (en particulier location des films) : 39,28 % de la recette de billetterie.

Taxe spéciale additionnelle (TSA) : elle représente 10,72 % de la recette de billetterie et alimente le Soutien Financier de l'État aux Industries Cinématographiques (SFEIC) dont le CNC est chargé de la gestion.

Éléments non chiffrables

Le succès du dispositif repose sur le rattachement de l'activité itinérante au cinéma le Paradisio qui permet une synergie liée aux :

- Partage de compétences techniques, artistiques, mercatiques etc.
- Cadre institutionnel permettant de faciliter la mise en œuvre,
- Partage ou à la mutualisation de certains coûts, accès à de meilleures conditions de location (l'activité itinérante est par exemple susceptible d'allonger la durée d'exploitation d'un film par le Paradisio, permettant d'accéder à davantage de films à succès – *blockbusters* – etc.)

Document conçu pour les besoins de l'épreuve

DOCUMENT 10

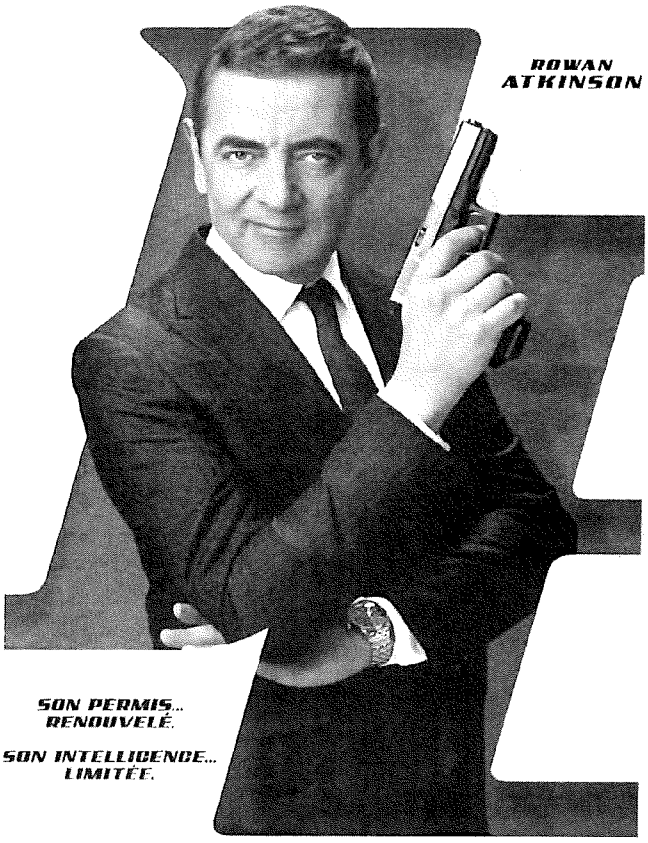
Plaquette – programme du cinéma « Le Paradisio » (extrait)

CINÉMA

Le Paradisio NEUVIC

PROGRAMME N°015

17 OCT. > 20 NOV. 2018



JOHNNY ENGLISH CONTRE-ATTAQUE

La sélection des ateliers du cinéma du Lycée agricole



LES VIEUX FOURNEAUX

France 2018. Une comédie de Christophe Duthuron avec Pierre Richard, Roland Giraud, Eddy Mitchell... Durée : 1h27

Pierrot, Mimile et Antoine, trois amis d'enfance de 70 balais, sont bien déterminés à vieillir avec style ! Leurs retrouvailles à l'occasion des obsèques de Lucette, la femme d'Antoine, sont de courte durée : Antoine tombe par hasard sur une lettre qui lui fait perdre la tête.



VOYEZ COMME ON DANSE

France 2018. Une comédie de Michel Blanc avec Karin Viard, Carole Bouquet, Charlotte Rampling... Durée : 1h28

Julien sent comme une présence hostile derrière lui en permanence. Alex, son fils apprend qu'Eva, lycéenne de 17 ans a oublié de le prévenir qu'il allait être père. La mère d'Eva, Véro, dans une sale passe depuis sa naissance pense qu'elle va être obligée d'arracher le sac des vieilles pour nourrir le futur enfant...



L'AMOUR FLOU

France 2018. Une comédie de et avec Romane Bohringer et Philippe Rebbotv... Durée : 1h37

Romane et Philippe se séparent. Après 10 ans de vie commune, deux enfants et un chien, ils accouchent ensemble d'un « sépartement » : deux appartements séparés, communiquant par la chambre de leurs enfants ! Mais peut-on refaire sa vie sans la défaire ?

DANS LE CADRE DES **100 ANS** DE L'ARMISTICE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE 11/11 2018



JOYEUX NOËL

Allemagne, Angleterre, Belgique, Roumanie, France 2005. Film historique de Christian Carion avec Diane Kruger, Benno Fürmann, Guillaume Canet... Durée : 1h55.

À la faveur de cette nuit de Noël 1914, en de multiples endroits du front vont fraterniser Français, Allemands, Danois. Ils vont laisser le fusil au fond de la tranchée pour aller voir celui d'en face, lui serrer la main, échanger une cigarette et du chocolat et lui souhaiter "Joyeux Noël !". *Inspiré d'une histoire vraie.*



UN LONG DIMANCHE DE FIANÇAILLES

France 2004. Un film de Jean-Pierre Jeunet avec Audrey Tautou, Gaspard Ulliel, Dominique Pinon... Durée : 2h10

En 1919, Mathilde a 19 ans. Deux ans plus tôt, son fiancé est "mort au champ d'honneur". C'est écrit noir sur blanc sur l'avis officiel. Pourtant Mathilde refuse cette évidence. Si Manech était mort, elle le saurait ! Elle se raccroche à son intuition comme au dernier fil ténu qui la relierait encore à son amant.